



## DECISION

### Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

#### DEC.22.087 - Contrat avec la Société Atelier Théâtre Actuel.

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n° 20,033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé par la Société Atelier Théâtre Actuel, sise 5 rue La Bruyère à Paris (75009), représentée par Monsieur Jean-Claude HOUDINIÈRE, Président Directeur Général,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec la Société Atelier Théâtre Actuel pour une représentation du spectacle « Le Retour de Richard 3 par le train de 9H24 », organisé le vendredi 12 mai 2023 à 20H30 au Centre culturel Picasso de Montigny-lès-Cormeilles,

DECIDE de signer ledit contrat avec la Société Atelier Théâtre Actuel,

PRECISE que la dépense d'un montant de 9 800 euros HT, soit 10 339 euros TTC, sera inscrite au budget 2023 du service de l'Action Culturelle.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,  
le 26 juillet 2022.



Pour Le Maire  
Jean-Noël CARPENTIER  
L'Adjoint Délégué  
Monsieur SAINT-AUBIN Marcel